

# NOTRE RÉGIME SPÉCIAL EST EN DANGER !

- Réformes des retraites (2007 - 2010 - 2014 - ...),
- Loi de financement 2016 de la Sécurité Sociale,
- Mensualisation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Dématérialisation des relations affiliés/CPR,
- Fermetures d'antennes,
- Avenir des pensions de réversion,
- Conditions de travail des cheminots et salariés de la CPR,

justifient pleinement une mobilisation des cheminots actifs et retraités pour exiger le maintien et l'amélioration de notre régime spécial de protection sociale.



## Pouvoir d'achat

L'absence d'augmentation générale des salaires et les embauches réalisées hors statut fragilisent notre régime spécial de retraite. De plus, les différentes réformes ont modifié le calcul des pensions, obligeant les cheminots à allonger leur carrière ou accepter une réduction du montant de leur pension. Pour exemple, le taux de remplacement net (rapport entre la première pension et le dernier salaire liquidable) est passé de 69% en 2011 à 67,6 % en 2014. Mesures fiscales et autres reculs des droits familiaux ont également réduit le pouvoir d'achat des actifs et retraités.

**Exigeons une augmentation des salaires et pensions qui contribuerait au développement économique et social du pays.**



## Réversion

En refusant de passer le pourcentage de la réversion de 50 % (54 % pour le minimum de pension) à 60 % pour les veuves (ou veufs) dont les revenus sont inférieurs à 853€ (mesure déjà appliquée au régime général), le gouvernement affiche clairement le mépris qu'il porte aux plus démunis et son intention de remettre en cause les pensions de réversion. Concrètement 30 790 pensions de réversion ont été servies par la CPR en 2014 sur la base du minimum de pension soit 54% de 1215 € brut/min soit 656 €.

**Exigeons une véritable solidarité intergénérationnelle avec une augmentation des pensions de réversion.**



# Loi financement de la Sécurité Sociale 2016

La loi de financement 2016 de la Sécurité Sociale a profondément modifié les règles de financement de notre régime spécial de prévoyance.

Dès 2013, le Gouvernement changeait les règles de financement de notre régime de Prévoyance, remettant en cause les prestations dites non pérennes (forfait optique, appareil acoustique, prothèse...).

A partir de cette année, les dépenses d'Assurance Maladie des cheminots actifs et retraités et de leur famille seront comptabilisées (pour la partie équivalente aux droits du régime général), dans les comptes de la SECURITE SOCIALE !

De ce fait, les recettes de notre régime spécial issues de la CSG et de la compensation au titre de la démographie sont supprimées pour être remplacées par une « dotation d'équilibre » laissant la porte ouverte à la remise en cause des droits spécifiques et à la désinformation quant au financement de ceux-ci.

Cette loi, sous couvert de mettre en place « une protection universelle maladie pour tous » (dénommée PUMA), prévoit de supprimer la notion d'ayant droit ! Ainsi la (ou le) conjoint(e) et les enfants majeurs, sans emploi, seraient dorénavant affiliés à la ... Sécurité Sociale !

Après différentes interventions auprès du Ministère, les conjoints et enfants majeurs poursuivant leurs études, sans activité, peuvent décider de rester affiliés au régime spécial et ce, à titre dérogatoire !

**Exigeons le maintien et l'amélioration de notre régime de prévoyance pour les cheminots actifs et retraités et leur famille.**



## Dématérialisation

Au moment où le gouvernement décide du versement mensuel des pensions, la direction de la CPR, enfermée dans un plan d'économies tous azimuts, décide :

- De la suppression du décompte papier de la pension,
- De l'envoi trimestriel du décompte maladie,
- De la fin des enveloppes pré-imprimées,
- De la fermeture d'antennes en région.

et renvoie les affiliés à la consultation d'un décompte personnel sur le site internet de la caisse.

Déjà soumis à de profondes modifications de leur organisation de travail (notamment par l'introduction de nouveaux outils informatiques), les cheminots et salariés de la caisse ne sont plus en mesure de répondre aux interpellations des cheminots. Ces personnels, en 1<sup>re</sup> ligne au contact des affiliés, se sentent de plus en plus démunis et fragilisés.

**Exigeons l'arrêt de la déshumanisation des relations affiliés / caisse, le développement des antennes et le maintien des envois postaux.**

### Parce que notre régime spécial de protection sociale est en danger :

Les fédérations syndicales de cheminots CGT / UNSA / SUD-Rail et la FGRCF appellent les cheminots actifs et retraités à participer à un rassemblement, avec interpellation du directeur de la caisse :

**LE MARDI 1<sup>ER</sup> MARS 2016 (DE 12H00 À 15H00)  
À MARSEILLE (DEVANT LE SIÈGE DE LA CPR)**

**Prenons en main l'avenir de notre régime spécial !**

